



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 23 novembre 2017
Convocation des conseillers :
le 23 novembre 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 8 décembre 2017

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Daniel Codello, Conseiller

Le Conseil Communal;

Objet : 7.4. Fonds de roulement pour l'exercice 2018; décision

Considérant que depuis 2011, l'état des restants de l'Office Social d'Esch-sur-Alzette augmente d'année en année;

Vu que l'état des restants de l'Office Social à la clôture 2016 s'élevait à 480.133,30.-€;

Considérant que l'importance de cette somme et le manque de ressources qui en résulte vont au détriment du bon fonctionnement de l'Office Social;

Vu l'article 7 du règlement grand-ducal du 8 novembre 2010 portant exécution de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale qui fixe le montant par habitant de la dotation des communes au fonds de roulement de l'office social à cinq euros au moins;

Considérant que ce même article prévoit en cas de besoin une majoration du montant par habitant de la dotation des communes au fonds de roulement de l'Office Social;

Vu la délibération du 27 septembre 2017 du Conseil d'Administration de l'Office Social portant augmentation du montant par habitant de la dotation de la commune au fonds de roulement de l'Office Social à 15.-€

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins, après avoir délibéré conformément à loi;

**approuve
à l'unanimité**

l'augmentation à partir de l'exercice 2018 du montant par habitant de la dotation de la commune au fonds de roulement de l'Office Social d'Esch-sur-Alzette à 15.-€.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le

28.12.2017

Pour expédition conforme,
Le secrétaire général  Bourgmestre 